



OPERATION CAMPUS MIRABEAU

FT/MA/ - MARS 2017

RELEVÉ DE CONCLUSIONS REUNION VILLE/ELUS/CIQ - MERCREDI 29 MARS 2017

Représentants des CIQ :

M. GRIZARD (Président CIQ Cuques/St Jérôme, Marie-Thérèse BRILLET (CIQ ASO), Mme. NACHTI-BARDET (Président CIQ ASO), Mme SOULAINÉ (Présidente CIQ Pont de l'Arc), Claude GIUNTA (CIQ Pont de l'Arc), Françoise ROUELLE-ALLODI (CIQ de la Gare), Mme TAGARIAN (Présidente ARQG), Chantal RICHARDOT-LAGARDERE (VP CIQ St Jérôme), M. RIEUX (CIQ des Facultés), Julien MARANINCHI (CIQ des Facultés), Eliane GRECH-ANGELINI (VP ARQG), Dominique VERDAGUER (CIQ PT de l'Arc), R. BRUNNER (CIQ Arc de Meyran)

AMU : Hervé ISAR (Vice-Président chargé du Patrimoine), Christophe BIENVENU (Directeur des travaux Opération Campus Mirabeau), Yann BRIEUSSEL (Directeur Pôle Grands Projets Patrimoine)

SPLA : Lucien LERDA (Chargé de Projet), M. LAVERGNE (Chargé de Projet)

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE : André HEMERY (Direction Infrastructures et transports)

RECTORAT : Pierre CHAUVET

Ville Aix-en-Provence :

Dominique AUGÉY (2ème Adjoint), Fabienne TRUPHEME (Conseiller Technique Projet Campus Mirabeau), Michaël ZAZOUN (Conseiller Municipal), Eric CHEVALIER (Adjoint de quartier), Thierry BIGOT (Chef de Service Police Municipale), Bertrand DENEUX (Département Patrimoine et Constructions Neuves), Jean-Jacques CLOUCHOUX (DGST), Claire COQUERY (Direction Prospectives et Projets Eau et Assainissement), Cécilia MANTET-MISTRAL (Conseiller Technique Opérations d'Aménagement), Martine AUTRAN (Chargée de mission Campus Mirabeau)

AUPA : P. MAZZELLA (Directeur), Alexandra MARTIN-LAVAL (Chargée d'Etudes)

CROUS : Philippe CARRATERO (Directeur Patrimoine)

SNCF : A. BIRO-KRAEMER (Directrice d'Opérations), S. BRANCATO (Réfèrent Urbanisme Foncier)

Bureau d'Etudes INGEROP

Karima BOUCHAMA

ORDRE DU JOUR

- **Point de situation des Opérations CAMPUS MIRABEAU,**
- **ZOOM Site PAULIANE**
- **Questions diverses**

POINT DE SITUATION DES OPERATIONS CAMPUS MIRABEAU

Le Bureau d'Etudes INGEROP présente les évolutions des chantiers des différents sites de l'Opération CAMPUS MIRABEAU :

SITE SCHUMAN (Maître d'ouvrage AMU) :

- **Travaux terminés** : ouverture du Restaurant Nord, du Parking Silo, du Bâtiment Porte et de l'Amphithéâtre Portalis, les travaux d'hydro démolition sur les façades des bâtiments universitaires sont également terminés.
- **Travaux en cours** : Faculté Droit et ALLSH (livraison prévue fin 2017)
- **Travaux prévus en 2017** : Réinstallation de la Roseraie (fin des travaux prévue en décembre 2017, travaux sur le Bâtiment "CUBE".

SITE DES FENOILLERES (Maître d'ouvrage Etat) :

- **Travaux terminés** :
 - le RestoU a ouvert en septembre 2016, la bibliothèque est finalisée mais l'ouverture est prévue en Septembre 2017,
 - Travaux de voirie réalisés par la ville : Aménagement de l'Allée des Roses au niveau du raccordement du Chemin du Moulin de Testas avec la faculté ALLSH

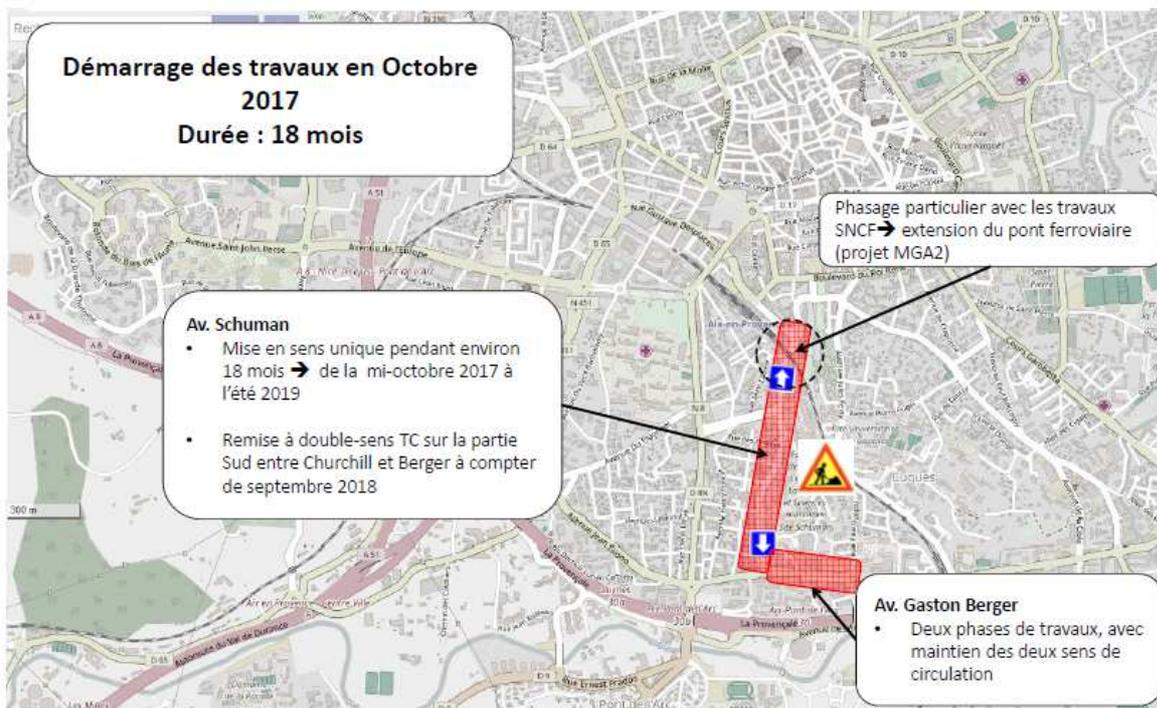
BHNS (L'AIXPRESS) (Maître d'ouvrage Métropole) :

- Lancement des appels d'offres Avril/Mai 2017 avec démarrage des travaux préparatoires (dévoisement des réseaux hors concessionnaires, réalisation des

itinéraires de délestage de circulation....)

- Les travaux concernent 3 secteurs distincts et démarreront selon le planning suivant :
 - **Secteur Saint-Mitre/Jas de Bouffan/Avenue de l'Europe** : octobre 2017
 - **Secteur Centre Ville** : janvier 2018
 - **Secteur Facultés** : travaux reportés au mois d'octobre 2017 afin de tenir compte des flux importants sur les sites universitaires lors de la rentrée des étudiants.

PHASAGE DES TRAVAUX SECTEUR SCHUMAN BERGER - Circulations



Problématique du stationnement pendant les travaux du BHNS :

M. Chevalier propose de faire un zoom sur les modifications de circulation liées aux travaux avec présentation des plans de circulation.

Il précise les objectifs du projet de modification des plans de circulation :

- diminution des flux de véhicules vers le centre ville,
- le stationnement règlementé doit favoriser les résidents et reporter les autres véhicules sur les Parcs relais.

M. Hemery précise que les sens de circulation pratiqués pendant les travaux seront très similaires à une mise en service définitive.

- **Autres travaux programmés** : Pont de la Guiramande reliant le Parking du Krypton au chemin du Viaduc : Etudes et travaux (2017 et 2018), mise en service prévue fin 2018 (mode tous véhicules)

ZOOM SITE PAULIANE

SITE PAULIANE (AMU/ETAT-CROUS):

- **MEGA** : démarrage des travaux prévu dernier trimestre 2017 (durée 17 mois)
- **FEG** (Tranche 1 et 2) : Projet en programmation

Prévisions de travaux effectués par AMU : la Bastide de la Pauliane sera conservée et réhabilitée, pas de restaurant universitaire mais une cafétéria sera aménagée (environ 150 m²) dans les futurs locaux de la FEG.

- **CROUS Logements Etudiants** : début des travaux prévus en Juin/Juillet 2018 (durée 12 mois), superficie des studios prévue environ 17 m², les stationnements semi enterrés représenteront 10 % du nombre de logements, emplacements réservés pour vélos.

- **Travaux hydrauliques sur la parcelle de la Pauliane** : les travaux sont en cours depuis le mois d' avril 2017 (durée 5 mois). Une large communication a été assurée auprès des CIQ et sur les supports de presse locaux.

- **Travaux de voiries et réseaux divers** : requalification du Chemin du Viaduc, pas de piste ni bande cyclable car zone à 30 et pose des divers réseaux.

Distribution du chauffage urbain en 2 tranches (2017-2018), fibre optique : études en cours

- **Passerelle piétonne entre le parking Krypton et l'Eco Campus de la Pauliane** :

Evolution des études :

- L'étude comparative sur 2 propositions à été confiée à EGCM, elle permettra à la ville de faire le choix d'un tracé optimisé.
- Une étude d'opportunité et de calcul des flux piétons a été confiée à l'AUPA, elle relève plusieurs éléments comparatifs identiques avec le projet du futur pont de la Guiramande.

L'AUPA propose également un nouveau tracé via les berges de l'Arc ("passerelle verte"), cette solution est en cours de chiffrage par les services de la ville et en cours d'étude de

faisabilité technique par les services de la Métropole.

Les représentants d'AMU rappelle qu'une proposition de passerelle a été inclus dès le début dans le projet global de la Pauliane, les études présentées sont peu convaincantes en regard de la sécurité des étudiants.

Les services techniques de la ville assure qu'un BET sera diligenté pour assurer une aide au tracé du projet.

QUESTION DIVERSES

- **Pistes cyclables** : la demande d'entretien des pistes cyclables sera relayée auprès des services de la ville, la signalétique sera améliorée (prochainement un référent sera présent sur le terrain et signalera tout dysfonctionnement)
- La présence des couloirs de bus sur les différents axes routiers de la ville permet difficilement d'assurer la continuité des pistes cyclables en centre ville.
- **Pollution atmosphérique** : ci-joint la réponse de la Direction de l'Environnement MAMP - Pays d'Aix.
- Document de travail BHNS joint en annexe

Note
Opération Campus Mirabeau Aix-en-Provence
Préparation réunion CIQ du 29 mars 2017

Dans son message M. Giessner vous interpelle au titre de vos deux délégations Environnement – Qualité de l'Air au titre de la Métropole et Aménagement-Urbanisme-Transports au titre de la Ville d'Aix. En résumé, les éléments de réponse sont les suivants (dans la deuxième partie de la note ces éléments sont plus détaillés) :

- De par la loi, la métropole est tenue d'adopter un Plan Climat Air Energie Métropolitain pour le 31/12/2018. Les délais sont courts, les services y travaillent. C'est la priorité de votre délégation.
- La Métropole a engagé l'élaboration de son Agenda de la Mobilité (plan d'investissement de 3,3 Milliards d'euros en 10 ans) porté par la délégation Transports pour mettre à niveau les infrastructures de transports de la Métropole et l'engager dans la mobilité durable.
- Vous rencontrez prochainement Jean Pierre Serrus, qui a la délégation transports-mobilité à la métropole pour articuler le Plan Climat et l'Agenda de la Mobilité et discuter des mesures à mettre en œuvre sans attendre la réalisation de ces grands équipements qui prendront du temps
- Sur le territoire du Pays d'Aix, les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain se concrétisent et améliorent la qualité de l'air : piétonisation du centre ville, voies bus en site propre, parcs relais, réduction du stationnement en surface, amélioration de la circulation (gestion centrale)
- Néanmoins, la situation aux abords des grands axes de circulation (autoroutes, voies rapides, pénétrantes ... reste préoccupante. Les pollutions issues de ces grands axes sont aussi alimentées par des circulations locales (quartier des facultés, Encagnane ...)
- Le BHNS qui sera mis en service est une réponse complémentaire apportée à cette préoccupation : un travail précis et détaillé a été réalisé avec AirPACA et Acoucité (experts sur l'Air et le Bruit)
- Par ailleurs Mme le Maire d'Aix (avec les VP de la Communauté du Pays d'Aix) est intervenu par courrier adressé au préfet depuis 2011 et tous les 6 mois (jusqu'en 2015) pour demander une réduction permanente de vitesse sur l'A8 et autres axes (D9, D6 ...) comme cela a été obtenu sur l'A51. Le préfet a consenti quelques faibles ajustements (déplacement du panneau 130 dans la direction Aix-Nice) mais nous sommes confrontés à des résistances des services routiers de l'État, du département et des autoroutes. Ces mesures d'un faible coût permettent de réduire l'accidentologie, d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer l'impact sur la qualité de l'air et le bruit.
- Pour répondre au contentieux Européen sur la qualité de l'air, le gouvernement Français a

renforcé l'année dernière la réglementation et plus particulièrement les mesures d'urgence. Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, sur la Métropole Aix Marseille Provence, les habitants soumis à des risques de dépassement des valeurs limites sont 220.000 sur Marseille et 7.000 sur Aix en Provence. Les services de l'État et ceux de la Métropole travaillent à la mise en place d'un Plan d'Urgence pour les Transports qui devra être opérationnel pour l'hiver 2017-2018 et qui déterminera les mesures qui devront être mises en œuvre en cas de pic de pollution (circulation alternée, vignette, transports publics gratuits, stationnement résidentiel ...) à l'image de ce qui s'est passé cet hiver sur Paris, Lyon, Grenoble. Ces mesures feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

Réponses détaillées à M. Giessner :

Question 1 :

Les mesures envisagées par la Métropole Aix Marseille Provence face aux dépassements de seuils réglementaires concernant la pollution au dioxyde d'azote (NO2)

Selon les dernières études épidémiologiques, la pollution atmosphérique générerait chaque année la mort prématurée de 48 000 personnes en France. Parmi différents facteurs, le dépassement des valeurs limites européennes dont celui du dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution routière, est en cause. Ces dépassements ont conduit en 2015, la Commission européenne à adresser une mise en demeure de la France portant sur l'aire d'Aix Marseille, au côté de 18 grandes agglomérations (Paris, Lyon, Nice,...) pour non respect des valeurs limites.

Pour faire face à cette situation, plusieurs métropoles ont mis en œuvre dès 2016, des mesures de restriction de la circulation sans précédent. Des mesures similaires sont actuellement envisagées à l'échelle Métropolitaine Aix Marseille Provence. La Direction Environnement du Conseil de Territoire Marseille Provence conduit depuis 3 ans une étude de Plan d'Urgence Qualité de l'Air en lien avec la DREAL PACA. Cette étude doit se décliner en différentes mesures thématiques dont un **Plan d'Urgence Transport Partagé (PUTP)** en cours d'élaboration en lien avec la DGA Transports-Mobilité Métropole. Ce Travail est piloté par l'État et son adoption est prévue pour fin 2017. Les autres dispositions concernent la diminution des rejets industriels, des interdictions de brûlage en plein air ou des restrictions d'utilisation des foyers ouverts bois énergie....

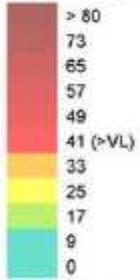
État des lieux de la pollution au dioxyde d'azote sur Aix en Provence

7000 personnes sont exposées au dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³/an. Sur l'aire métropolitaine, Aix est la seconde commune la plus touchée par la pollution au dioxyde d'azote (NO₂) après Marseille (210 000 personnes impactées par un dépassement de valeur seuil).

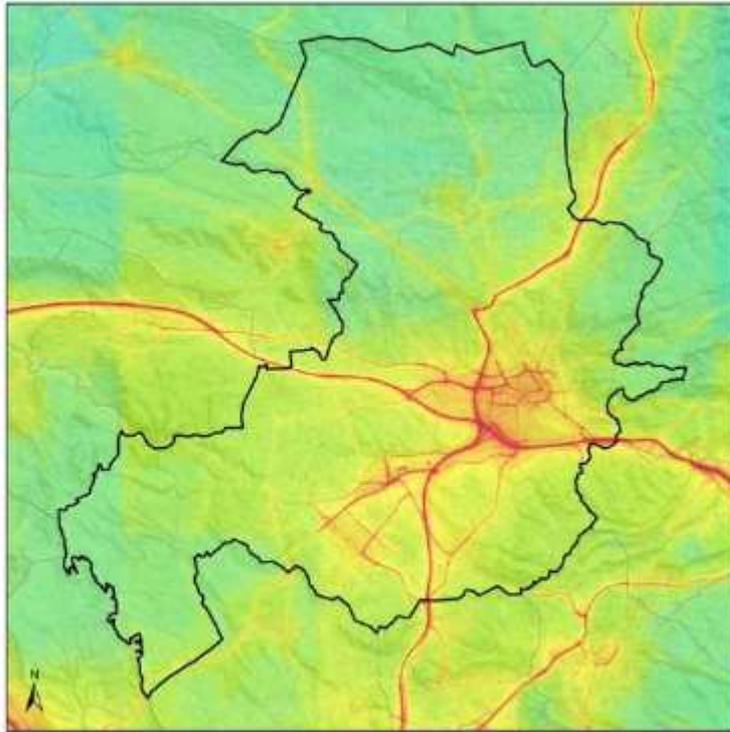
Les secteurs concernés se situent à proximité des axes à forte circulation.

Les quartiers sud ouest (Encagnane, le Pignonnet, la gare routière et Valcros), ainsi que les quartiers à proximité de l'A8 et de l'A51 sont particulièrement impactés en raison d'un apport local de pollution sur un niveau de fond élevé.

NO₂ en µg/m³



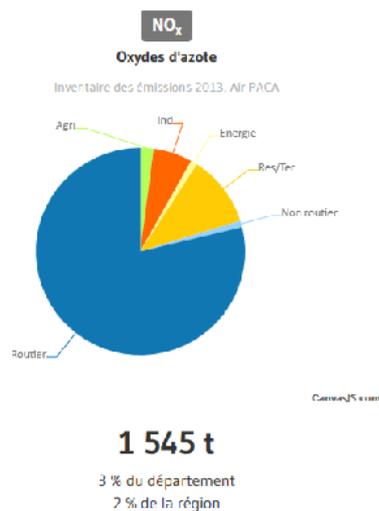
BD ALTI © - © IGN PFAR 2000
BD CARTO © - © IGN PFAR 2000
Source : Air PACA 2015



Valeur moyenne 2014 en dioxyde d'azote

A l'échelle de la métropole, le secteur des transports et celui de l'industrie représentent la grande majorité des émissions d'oxydes d'azote. Les habitudes de déplacements sont en effet tournées vers l'usage de la voiture. Elle concerne 1 déplacement sur 2 pour un trafic quotidien très important (1,8 millions de déplacements Véhicules Particuliers). L'importance de ce trafic a conduit à une saturation récurrente des grands axes.

Sur Aix-en-Provence, 78% des émissions d'oxydes d'azote sont dues au transport routier.



le Plan d'Urgence Transport Partagé (PUTP)

A l'occasion de 3 nouveaux textes relatifs au déclenchement de mesures d'urgence en cas de pics de pollution, des études ont été engagées par la métropole en relation avec son partenaire Air Paca afin de préciser les secteurs impactés par l'exposition à différents polluants (particules fines (PM10), dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), et également le dioxyde d'azote (NO₂), en vue d'envisager des mesures pour maîtriser voire d'abaisser la pollution en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Pour ce faire, les nouvelles dispositions réglementaires offrent la possibilité de mettre en œuvre différentes actions dans le domaine des transports sur l'aire métropolitaine d'Aix Marseille Provence. Il s'agit d'une part, de mesures de restriction de circulation en zones urbaines, d'interdiction de transit des PL, ou d'abaissement des vitesses autorisées, ... et d'autre part, de mesures incitatives ou d'accompagnement, relevant de la compétence des collectivités territoriales, des autorités organisatrices de la mobilité, ou des entreprises.

Au regard des enjeux, le périmètre concerné porte pour le moment, sur le centre urbain de Marseille, secteur le plus impacté par la pollution atmosphérique.

L'élaboration du PUTP est pilotée par l'État. La volonté du Préfet est de mener l'élaboration du dispositif en concertation avec les élus et les services concernés (Ville de Marseille, Conseil de Territoire de Marseille Provence, Région PACA, DDTM13, DREAL PACA, exploitants des Transports en communs et gestionnaires d'infrastructures routières,...). Le dispositif vise à limiter

les durées d'exposition et le nombre de personnes exposées au dépassement des valeurs réglementaires. Il s'agit de répondre de façon proportionnée et adaptée à la durée et à l'intensité des pics de pollution.

Des mesures complémentaires dans le domaine des transports et des déplacements (restriction, incitation) sont envisagées, afin d'assurer les meilleures conditions de mise en œuvre, en tenant compte de l'acceptabilité du projet par la population, les élus et les services de l'État. AirPaca, partenaire de la démarche a été associé à la réalisation des études préliminaires requises (état des lieux) et à l'évaluation de différents scénarios (efficacité, faisabilité, incidence sur le fonctionnement urbain,...).

Plusieurs modalités opérationnelles sont actuellement à l'étude dans ce cadre, le détail des mesures et leurs impacts, le rôle des acteurs dans le dispositif, les modalités de contrôle et l'information du public et la communication.

Suivant les premières réflexions, la mise en œuvre de la circulation alternée, adoptée sur les agglomérations de Paris, Lyon et Grenoble, permettrait d'abaisser les émissions de polluants de 15 à 20 % sur les secteurs les plus affectés de Marseille (Boulevard de ceinture, Plombières-Jarret et L2) et de réduire de 69 000 le nombre de personnes exposées au dépassement de valeurs limites.

4 Premières réflexions internes État
L'efficacité de la circulation alternée

	Boulevard de ceinture	Plombières-Jarret	Future L2
Part de la population de Marseille exposée	12%	70%	87%
Réduction de trafic en heure de pointe sur le périmètre	3 000 véh 2% / Marseille	8 500 véh 7% / Marseille	13 500 véh 11% / Marseille
Gain moyen en émission	20%	16%	15%
Gain moyen en concentration (µg/m ³)	1,3	1,6	1,9
Population exposée sur le périmètre			
	<i>Avant</i> 19 000	<i>Avant</i> 157 000	<i>Avant</i> 220 000
	<i>Après</i> 4 000	<i>Après</i> 113 000	
	<i>Gain</i> 15 000	<i>Gain</i> 44 000	

Incidence et perspectives sur la commune d'Aix-en-Provence

Le déploiement du Plan d'Urgence Transports à l'ensemble des Bouches du Rhône pourrait être envisagé sous un délai qui reste à établir. Pour le moment, ni le territoire d'Aix en Provence n'est pas inclus dans le périmètre du dispositif. Cependant, il est évident que la mise en œuvre des mesures d'urgence sur Marseille affecte la circulation et la mobilité sur l'ensemble de l'aire métropolitaine.

Même si les enjeux sanitaires sont beaucoup plus faibles que sur Marseille, le Pays d'Aix, territoire précurseur en matière de lutte contre la pollution atmosphérique (mise en place dès 2006 d'un système d'information des publics sensibles concernant la prévision des pics de pollution, mise en place d'une cartographie de la qualité de l'Air, étude pour la mise en œuvre d'une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) en 2011), devrait pouvoir être associé à ce travail dès que possible. De même les autres territoires de la métropole qui seront impactés par ces mesures doivent aussi être intégrés à la réflexion. Par ailleurs, au delà des mesures d'urgence, le travail doit être mené en

parallèle sur des mesures plus pérennes de réduction de la pollution de fond. Celle-ci pourrait être articulée autour des axes suivants :

- Prise en compte des conclusions de l'étude ZAPA réalisée sur le centre élargi d'Aix-en-Provence
- Développement de moyens de communication innovants pour l'information et la sensibilisation du public en prévision des pics de pollution et des mesures d'urgence
- Inscription d'actions spécifiques dans le cadre des démarches et documents stratégiques : Plan Climat Air Energie Métropolitain, démarche d'Articulation convergente Climat Energie Bruit Air, Schéma de la Mobilité, PLUi, SCOT,...
- Incitation et accompagnement des acteurs du territoire (communes et entreprises pour la mise en œuvre de Plans de Déplacement Entreprises, Administrations, Établissement Scolaire)
- ...

Types d'actions pouvant être mises en œuvre sur les Territoires de la Métropole en accompagnement du PUTP en cas de dépassement des seuils d'alerte

- Diffusion de messages dédiés qualité de l'air (prévisions et consignes) sur smartphone
- Accompagnement pédagogique de la diffusion de l'information aux établissements sensibles à l'échelle de la Métropole (crèches, écoles, maisons de retraites, cliniques ...)
- Accompagnement d'initiatives visant à améliorer la connaissance et l'information du public sur la qualité de l'air développées par des Start Up (application en temps réel - projet « Breathe Up », par exemple)
- Tarification spécifique du stationnement et des transports en commun
- Extension des mesures de restriction de circulation à de nouveaux secteurs et articulation avec les mesures définies sur Marseille.
- Incitation au covoiturage
- Plan véhicules électriques
- Promotion d'une motorisation verte pour les véhicules de transport en commun
- Mise en œuvre d'actions complémentaires visant à lutter contre la pollution chronique liée aux transports à l'échelle de la métropole pour réduire les épisodes de pollution (travail de fond sur la mobilité au sein de la métropole)...

Question 2 :

Réduction de la limitation de vitesse sur la traversée urbaine de l'A8 à 90 km/h

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère, un groupe de pilotage présidé par le Préfet a été mis en place en 2011, pour étudier la possibilité d'organiser sur certains tronçons routiers du département une réduction pérenne de la vitesse.

De 2011 à 2015, plusieurs réunions de travail se sont tenues en présence des principaux gestionnaires des routes, des collectivités concernées et des représentants des services de l'Etat (Police, Gendarmerie, DREAL, DIRMED).

Dans ce cadre une priorisation des axes avait été proposée à l'échelle du Département en tenant compte de la densité urbaine à proximité de l'axe et une expérimentation avait été engagée sur la diminution de vitesse sur l'A51 à 90 km/h en 2012. Ce dispositif a été depuis pérennisé.

Les représentants de la CPA (seule collectivité assidue à ces réunions) ont souhaité aller plus loin . Ils ont demandé à de multiples reprises d'examiner sur des bases similaires, des diminutions pérennes de vitesse sur les traversées urbaines de l'A8, mais aussi de l'A51 nord, RN 296, A7, RD 9, RD6.

Le Pays d'Aix étant la seule collectivité impliquée sur ces questions, le Préfet a demandé au Sous-Prefet d'Aix en Provence de reprendre le dossier pour une discussion plus locale, en relation avec les gestionnaires de voies, des services de l'Etat et de la CPA.

Face à la pression européenne sur la réduction des pollutions atmosphériques, des plaintes récurrentes des riverains des principales voies du Pays d'Aix, le sous préfet a pris connaissance des propositions inscrites dans le PDU de la CPA. Il a demandé aux gestionnaires de voies de faire des propositions écrites de réduction de vitesse, dans les traversées urbaines.

Les arguments du Pays d'Aix sur la nécessité d'une cohérence sur les autorisations de vitesse ont été entendus. Mais au regard des réticences des gestionnaires de voies à modifier la situation existante, le préfet n'a pas répondu favorablement aux demandes de la CPA.

Concernant, la traversée urbaine de l'A8, des mesures de régulation dynamique du trafic ont été préférées à la mise en œuvre d'une réduction pérenne à 90 km/h. Ces mesures ne concernent que la section allant du croisement A 51/A8 au quartier Val Saint André .

En 2015, le Président de la CPA a à nouveau sollicité le Préfet des Bouches du Rhône en faveur d'une harmonisation des limitations de vitesse et d'un passage à 90 km/h. Les 3 courriers adressés à ce titre, n'ont pas obtenus de retour favorable à ce jour.

Il faut noter qu'une étude réalisée par AIRPACA en 2012 a montré qu'une réduction de vitesse de 110 km/h à 90km/h sur des tronçons de 5 axes principaux du département (A50, A7, A51, A55) permet des diminutions de pollution pour les Nox et les PM2,5 et PM10 de 3 à 5 %.

En terme de Bruit Acouité organisme expert sur cette question estime qu'une diminution de 20 km/h permet de réduire de 1,5 dBA entre 130 et 110km/h, 1,7dBA de 100 à 90 km/h et 2,2dBA de 90 à 70km/h.